

CHIMAY



CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
SAINT-JOSEPH DE CHIMAY
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Projet d'établissement 2014-2016



Rue de Virelles, 75 - 6460 Chimay
Tél : 060/21.04.10 - Fax : 060/21.11.68
Email : ces@ce-saint-joseph.be



Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS CONCERNES	3
3	OBJECTIFS PRIORITAIRES	4
3.1	PROJET D' ACTIONS PEDAGOGIQUES	5
3.1.1	<i>Soutien des élèves en difficulté.....</i>	<i>5</i>
3.1.2	<i>Valorisation du rôle du conseil de classe</i>	<i>7</i>
3.1.3	<i>Renforcement de la coordination verticale</i>	<i>8</i>
3.1.4	<i>Communication des évaluations par compétences aux parents</i>	<i>.....</i>
3.1.5	<i>Poursuite du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.....</i>	<i>10</i>
3.1.6	<i>Développement de démarches visant à guider l'élève dans la construction de son projet de vie scolaire et professionnelle.....</i>	<i>10</i>
3.1.7	<i>Promotion des activités culturelles, artistiques et sportives.....</i>	<i>11</i>
3.2	PROJET D' ACTIONS EDUCATIVES.....	12
3.2.1	<i>Apprentissage de la citoyenneté.....</i>	<i>12</i>
3.2.2	<i>Lutte contre les assuétudes</i>	<i>13</i>
3.2.3	<i>Promotion de la santé et du respect de l'environnement</i>	<i>14</i>
3.2.4	<i>Education à la vie affective et sexuelle</i>	<i>15</i>
3.3	PROJET D' ACTIONS PASTORALES	15
3.4	AMENAGEMENTS PHYSIQUES.....	16



1



1 Introduction

Le texte ci-après constitue la mouture 2014-2016 du Projet d'Etablissement des sections secondaires du Centre d'Enseignement Saint-Joseph de Chimay. Il constitue la mise à jour du texte précédent et exprime la volonté collective de notre communauté éducative de tenter de concrétiser au mieux le Projet Educatif et le Projet Pédagogique de notre Pouvoir Organisateur.

Pour y parvenir, le Conseil de Participation a redéfini, sur base d'un état des lieux préliminaire et de l'évaluation des actions entreprises depuis 1999, quelques actions considérées comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Nous nous efforcerons, durant les trois prochaines années, de réaliser ces actions qui s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 29 juillet 1997.

La réalisation de ce Projet d'Etablissement nécessitera la collaboration des différents partenaires impliqués dans la formation et l'éducation des jeunes : élèves, parents, enseignants, éducateurs, directions, Pouvoir Organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée s'est exercée et s'exercera à toutes les étapes du projet : sa conception, sa mise en œuvre et son évaluation.

Si la formalisation de notre projet d'établissement émane de l'obligation décréte, son esprit et sa mise en œuvre s'inscrivent en fait dans la continuité des actions entreprises de longue date et dans la tradition de nos écoles. Les innovations projetées s'enracinent sur celles déjà en chantier et en constituent le prolongement naturel.

Le Projet d'Etablissement représente une intention que nous nous efforcerons de concrétiser. C'est dans cet esprit que nous avons retenu un nombre limité de priorités à rencontrer avec la volonté de les faire aboutir. Bien que limitées et de l'ordre du réalisable, ces intentions devront néanmoins être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, au dynamisme des intervenants et à un climat de confiance toujours renouvelé. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous procéderons régulièrement, au sein du Conseil de participation qui en a reçu mandat, à l'évaluation de l'avancement de notre projet et de ses résultats. Au terme de trois ans, nous procéderons à une nouvelle actualisation. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

La présente introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu. Le texte qui suit présente les réajustements apportés, sur base d'évaluations précédentes apportées à notre projet d'établissement.

2 Identification des établissements concernés

L'A.S.B.L. *Centre d'Enseignement Saint-Joseph de Chimay* (*C.E. Saint-Joseph de Chimay*) comprend trois établissements :

- l'Ecole primaire et maternelle Saints-Pierre et Paul, située Place Mont-Joly, 12 à 6460 CHIMAY,
- *le Collège Saint-Joseph*,
- *l'Institut Notre-Dame*, situés rue de Virelles, 75 à 6460 CHIMAY.

Le présent document constitue le Projet d'Etablissement des deux écoles secondaires de notre Centre d'Enseignement, à savoir :

- *le Collège Saint-Joseph*, qui organise essentiellement l'enseignement général de transition ;
- *l'Institut Notre-Dame*, qui organise l'enseignement technique de transition et de qualification ainsi que l'enseignement professionnel et le CEFA.

L'école fondamentale Saints-Pierre et Paul a son propre Projet d'Etablissement.

- 2.1. Nos deux établissements d'enseignement secondaire accueillent une population d'origine socioprofessionnelle diversifiée provenant de 18 communes (91 localités dont 17 en France) essentiellement rurales.
- 2.2. La vocation de nos deux établissements est de faire entrer l'élève dans les richesses des savoirs, des savoirs-faire, des compétences et des pratiques des domaines culturel, scientifique et technique contenus dans les programmes proposés par la Fédération de l'enseignement secondaire catholique, et ceci conformément à leurs projets éducatif et pédagogique, ainsi qu'aux objectifs généraux de l'enseignement définis par le décret « Missions » du 24 juillet 1997 ¹.

Comme l'indique aussi notre projet éducatif, notre centre d'enseignement propose une éducation aux valeurs fondée sur une conception inspirée de l'Évangile, de l'enseignement de l'Église Catholique et d'un projet de société démocratique tolérant et ouvert aux autres cultures.

2.3. Les visées de nos projets pédagogique et éducatif sont :

- de promouvoir la confiance en soi et l'épanouissement de la personne de chacun de nos élèves en éveillant leur personnalité aux différentes dimensions de l'humanité, qu'elles soient corporelles, intellectuelles, morales, affectives, sociales ou spirituelles, en mettant chacun en rapport avec les œuvres de la culture : littéraires, scientifiques, techniques et artistiques ;
 - d'amener tous les élèves à s'appropriier des savoirs et des savoirs-faire et à acquérir des compétences ;
 - d'ouvrir les élèves à notre héritage culturel et la découverte d'autres cultures ² ;
 - de préparer progressivement tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ³ ;
 - de garantir les meilleures chances d'émancipation sociale à toutes et à tous dans le respect de leurs différences ⁴ ;
 - d'aider les élèves à trouver sens à leur vie par la rencontre, la connaissance, le partage de la Bonne Nouvelle de l'Évangile.
- 2.4. Dans ces perspectives, nos établissements ont le souci de vouloir offrir aux élèves un lieu de vie où chacun puisse devenir le véritable acteur de sa formation intellectuelle, humaine et spirituelle, pour être une personne responsable, capable de construire son identité à travers la connaissance de soi, des autres et du monde.

Les membres de notre communauté éducative ont donc la volonté d'œuvrer ensemble pour concrétiser leurs aspirations en mettant en chantier des projets d'actions concrètes. Les priorités retenues pour les trois prochaines années ont été définies sur base de l'état des lieux préliminaire et de l'évaluation des actions déjà entreprises au cours des 5 périodes précédentes de trois ans.

3 Objectifs prioritaires

Sur base de l'état des lieux préliminaire réalisé durant l'année scolaire 1998-1999, tenant compte des différentes évaluations effectuées et des souhaits exprimés par les représentants des différentes délégations représentées au Conseil de participation, il a été décidé de poursuivre le travail commencé en conservant les quatre axes d'action retenus en 1999 et en y intégrant les réajustements jugés nécessaires. Les objectifs prioritaires pour les trois années à venir sont donc présentés ci-dessous en quatre chapitres :

- le projet d'actions pédagogiques,
- le projet d'actions éducatives,
- le projet d'actions pastorales,
- les aménagements physiques souhaitables.

¹ DM, 6

² DM, 6, 3°

³ DM, 6, 3°

⁴ DM, 6, 1°, 2° et 4°

3.1 Projet d'actions pédagogiques

Six actions concrètes, visant à parfaire la rencontre des objectifs généraux du décret « *Missions* » inscrits dans notre projet pédagogique ont été retenus prioritairement pour les trois prochaines années :

3.1.1 Soutien des élèves en difficulté.

Affirmation: La réussite scolaire d'un maximum d'élèves constitue une des priorités inscrites dans « Missions de l'école chrétienne ».

Objectif: Mettre en place un soutien spécifique pour les élèves des 1^{er} et 2^{ème} degrés qui éprouvent des difficultés dans leur parcours scolaire.

Au niveau du premier degré commun: par le développement progressif de stratégies pédagogiques différenciées permettant de réduire l'écart entre le niveau acquis et les compétences à atteindre.

Au niveau du premier degré différencié qui a été mis en place à la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2008 : par la poursuite de deux objectifs prioritaires, d'une part l'acquisition et la certification des compétences à 12 ans (avec délivrance du CEB) et d'autre part, l'intégration dans le premier degré commun avec en point de mire l'acquisition des compétences à 14 ans pour un maximum d'élèves (CE1D).

Mise en place d'un dispositif d'émergence et de gestion du projet personnel de l'élève pour permettre à celui-ci d'être un acteur de sa formation scolaire et de son projet d'orientation. Par conséquent être mieux dans sa peau, plus confiant dans ses moyens et donc plus responsabilisé, devrait permettre d'avantage de réussite scolaire.

Au niveau du deuxième degré : par une démarche axée sur les méthodes de travail, sur la motivation et le projet personnel des élèves.

Actions: Au 1^{er} degré:

Pour rendre notre objectif opérationnel, notre Collège a élaboré un plan de soutien dont les actions tant pédagogiques, didactiques que structurelles se mesurent sur le terrain et devraient permettre aux élèves et plus particulièrement aux élèves en difficulté, d'atteindre au mieux les compétences exigées pour le CE1D.

- Pour l'ensemble des élèves du degré, **en cas de difficulté dans une discipline** enseignée, une remédiation structurelle dans les disciplines principales (néerlandais, français, math) est organisée en faisant appel aux techniques de gestion mentale et en prenant en compte le concept des intelligences multiples.
Le passage automatique de première commune vers la deuxième commune nous a amenés à mettre sur pied, dès le mois de septembre, de la remédiation systématique pour les élèves qui n'auraient pas acquis les compétences attendues en fin de 1^{ère} commune et ce, en plus de la mise en œuvre d'un PIA.
- Pour tout élève du premier degré, en faiblesse récurrente, dans une ou plusieurs branches (et d'office pour les élèves de 1D-2D-2S), un PIA sera établi (plan individualisé d'accompagnement) destiné à baliser un parcours ciblé sur cette difficulté spécifique. Le PIA mentionnera les moments où l'élève sera « coaché » pour combler ses lacunes. Dans la pratique, l'élève rencontrera son référent PIA (un professeur du conseil de classe) en dehors des périodes de cours.

Emanant du conseil de classe, la démarche du PIA se base sur des observations, des constats de difficultés qu'il convient de dépasser et sur les ressources de l'élève. En outre, le PIA énumère clairement les actions mises en place et est clairement diffusé tant aux parents qu'aux élèves. Le PIA englobera aussi les objectifs particuliers que l'élève devra atteindre durant une période déterminée et les tâches précises qu'il devra réaliser pour aider à sa remise à niveau.

Le PIA sera toujours d'actualité tant que l'élève éprouvera des difficultés. Toutefois, dès que les lacunes seront comblées, nous considérerons que l'élève est arrivé au bout de son plan individualisé.

En fin de 1^{ère}, tout comme en début de 2^{ème} commune, le conseil de classe pointera les élèves qui devront être suivis par un PIA et ciblera les difficultés en exploitant le rapport détaillé des compétences acquises, non acquises ou partiellement acquises figurant au bulletin et ce, pour toutes les branches.

Pour les élèves de fin de 2^{ème} commune, qui ne peuvent se voir octroyer le CE1D, le conseil de classe, dans sa délibération de juin ou de septembre, orientera vers une 2^{ème} année supplémentaire appelée 2S. A nouveau il réalisera un rapport détaillé des compétences acquises, non acquises ou partiellement acquises pour tous les cours. Sur base de ce rapport, un PIA sera mis sur pied pour suivre le plus efficacement possible les élèves de 2S. De plus, une attention toute particulière sera portée sur le projet de l'élève et son choix d'orientation afin de maintenir autant que faire se peut, l'accrochage scolaire.

C'est dans le même ordre d'idées qu'un vaste choix d'activités complémentaires est proposé aux élèves du D1.

- **Pour les élèves en difficultés transversales**, en plus du PIA et en vue d'optimiser leurs chances de réussite, un dispositif complémentaire de soutien scolaire est mis en place.
 - Pour les élèves de 1C, de 15h à 16h et de 16h à 17h, des séances sur la méthode de travail, les préalables requis à l'apprentissage, en groupes restreints, sont proposées.
 - Pour les élèves de 2C, des études dirigées avec soutien scolaire adapté sont proposées aux mêmes heures.
- Poursuivre l'organisation des conseils de guidance pour un meilleur suivi des élèves et interpellation aux parents par courrier spécifique à Pâques ;
- Poursuivre l'organisation progressive (en 2 ans) du 1^{er} degré différencié (pour les élèves qui n'ont pas obtenu leur certificat d'études de base au terme de l'enseignement fondamental) dans lequel des stratégies d'accompagnement sont développées pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en tenant compte de leur passé scolaire, de leurs aptitudes et de leur projet, le contenu des cours visant d'abord à renforcer les apprentissages de base à travers toutes les disciplines ;
- Poursuivre dans l'élaboration et la mise en oeuvre des dossiers individuels des élèves mettant en évidence les compétences non encore acquises, l'évolution et les effets des remédiations en cours, les nouvelles remédiations ou décisions à envisager et les compte-rendus des éventuels contacts avec les parents pour faciliter d'une part, la communication entre le Conseil de classe, le Conseil de guidance, l'élève et ses parents et d'autre part, la prise de décision du Conseil de classe de délibération ;
- Poursuivre la constitution personnalisée du rapport de compétences acquises par l'élève qui accompagnera la décision et les conseils d'orientation de fin d'année ;

- Poursuivre l'évaluation annuelle de l'efficacité des dispositifs mis en place (statistique des réussites) ;

Au 2^{ème} degré :

- Identification précise des problèmes spécifiques rencontrés lors du passage de la 3^{ème} à la 4^{ème} année ;
- Elaboration progressive de dispositifs visant à aider l'élève habitué à l'échec ou à l'assistantat, à se mettre au travail, à repérer les origines de sa démotivation, à construire son projet personnel ; mise à sa disposition d'outils pour qu'il puisse répondre à la triple question suivante : « Pourquoi, pour quoi, et comment je travaille ? » ; optimiser les services rendus par le PMS et la bibliothèque (orientation dans les études, les métiers, ...) et profiter de l'animation MBTI pour apprendre à se connaître soi-même.

Dans les options 3P, sont organisées des structures permettant aux jeunes de construire un projet réfléchi à l'entame des trois dernières années de leur cursus.

- ✓ **Le jeune précise son projet par le développement d'une meilleure connaissance de soi et des possibilités professionnelles qui peuvent exister dans son environnement.**
- ✓ **Il a la possibilité de « tester » les différents filières qui l'intéressent par la réalisation de stages préparés et ensuite analysés et ce, tout au long de son année scolaire et d'une semaine complète en fin d'année.**
- ✓ **Il continue dès lors son parcours en connaissant les tenants et aboutissants de sa future profession.**
- Cerner les problèmes organisationnels que ce type de démarche pourrait engendrer (cfr la remédiation et le chapitre sur la méthode de travail développé en 4G au cours de français + conférence COGNOSCO)
- Proposer des stratégies adaptées aux besoins identifiés (remédiation) ;
- Poursuivre dans l'organisation du soutien scolaire spécifique (remédiation).
- Dans tous les degrés, profiter davantage des corrections d'examens pour permettre à l'élève de comprendre ses erreurs et systématiser les corrections d'évaluations en classe.
- **Pour permettre aux élèves ajournés en septembre d'atteindre le seuil de compétence nécessaire dans les disciplines, la remédiation de vacances se pérennise.**

3.1.2 Valorisation du rôle du conseil de classe

Affirmation : Le Conseil de classe est un lieu d'analyse et de résolution des problèmes individuels et de classe.

Dysfonctionnement observé : Le Conseil de classe dresse essentiellement des constats sur les situations individuelles et ne propose pas suffisamment de remédiations.

Objectifs : Se doter d'outils de diagnostic rigoureux et mettre en place des stratégies de remédiation adaptées à l'élève et/ou à la classe en variant les prises d'infos ou en remédiant avec des professeurs différents).

Actions : -) Prévoir deux temps dans le conseil de classe ou deux types de conseil de classe :

- analyse et diagnostic des problèmes généraux de la classe en vue de la mise en place de solutions adaptées ;
- bilan des résultats scolaires : le titulaire veille à une communication rapide des informations aux élèves, à leur parents et à la direction ;
A cet égard, le temps pris pour le conseil de classe a augmenté, conseil de classe auquel on a rajouté des partenaires à savoir le PMS, le préfet, l'équipe éducative ;

-) **Cerner les problèmes organisationnels que ce type de démarche pourrait engendrer et proposer des solutions ; l'établissement de PIA et du rapport de compétences constituent l'action entreprise au 1^{er} degré ;**

-) **Au 2^{ème} degré et 3^{ème} degré, des stratégies de remédiation pourraient s'établir à partir d'un diagnostic des compétences disciplinaires. Si de manière transversale, les mêmes lacunes se retrouvent dans différentes disciplines, il sera plus aisé d'apporter des pistes de solutions et de faire comprendre à l'élève ce qui ne fonctionne pas.**

-) Impliquer les élèves en leur demandant de cerner leurs lacunes, leurs difficultés avec la possibilité d'un débriefing au moment de la remise des bulletins et ce, par matière ;

-) Inviter les professeurs, dans le cadre de la formation continue obligatoire (Décret du 11 juillet 2002), à se former à la sélection, à la mise en œuvre et au suivi de stratégies de remédiation ; la démarche est en cours depuis 2002.

3.1.3 Renforcement de la coordination verticale

Affirmation : La coordination des actions des différents intervenants dans le parcours scolaire des élèves est une nécessité évidente pour assurer un continuum pédagogique dans chacune des disciplines.

Le parcours scolaire des élèves est organisé en étapes. La formation de l'enseignement maternel et des huit premières années de la scolarité obligatoire (jusqu'à la fin du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'âge de 14 ans) constitue un continuum pédagogique structuré, visant à assurer à tous les élèves les socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études (référentiel défini par la loi). La formation des 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire vise quant à elle, soit l'acquisition des compétences terminales (référentiel défini par la loi), c'est-à-dire les compétences dont la maîtrise à un niveau déterminé est attendue à la fin de l'enseignement secondaire (à 18 ans) afin de préparer les élèves aux études supérieures ou à l'entrée dans la vie active, soit l'acquisition d'un profil de qualification ou de formation (référentiels définis par la loi), c'est-à-dire la maîtrise d'activités et de compétences exercées par des travailleurs accomplis tels qu'ils se trouvent dans l'entreprise et celles à acquérir en vue de l'obtention d'un certificat de qualification.

La progression dans l'apprentissage, conduisant à l'installation des compétences terminales, des profils de qualification et de formation, suppose, pour chaque discipline, l'ordonnance d'une succession d'étapes qui sont autant de paliers intermédiaires dans la construction de l'édifice final. Pour que les tâches proposées aux élèves dans leur démarche d'apprentissage soient planifiées de manière à exercer les niveaux de complexité supérieure, en vue d'atteindre l'objectif final, il est indispensable qu'une véritable coordination s'installe entre tous les intervenants, notamment entre tous les professeurs d'une même discipline, afin que chacun contribue à son niveau à cet objectif final.

Objectifs : -) Mettre en place un dispositif destiné à faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire ;
-) Renforcer, dans les trois degrés du secondaire, la coordination verticale entre tous les professeurs d'une même discipline afin de prévenir toute lacune dans le parcours devant

amener tous les élèves à une maîtrise suffisante des compétences terminales spécifiques à leur cursus.

Actions : -) Mettre en place un groupe de travail constitué d'instituteurs des écoles primaires libres de la région et de professeurs du 1^{er} degré du Collège Saint-Joseph avec pour missions :

- Poursuivre l'organisation de rencontres entre écoles primaires et l'école secondaire ;
- Poursuivre l'échange d'informations utiles relatives à la maîtrise des socles de compétences ;
- Poursuivre la collaboration par l'échange de documents pédagogiques pouvant aider à la compréhension mutuelle des pratiques et des attentes respectives ;
- Poursuivre la planification d'activités bilatérales d'accueil et de rencontre des différentes communautés scolaires.

-) Tout au long du parcours dans le secondaire, s'assurer que les documents de planification, d'intentions pédagogiques pour chaque cours, remis aux élèves :

- Soient mis à la disposition des collègues des différentes années de la même discipline ;
- Mettent bien en évidence la progression dans l'apprentissage conduisant à l'installation des compétences à développer ;

-) Agir sur les variables organisationnelles susceptibles de pouvoir favoriser, entre les années d'études, la rencontre entre les professeurs d'une même discipline :

- Poursuivre la mise en place d'un comité de pilotage pour faciliter la stimulation et la coordination des actions autour des nouveaux programmes (cfr formation) ;
- **Poursuivre dans la coordination des attributions et des horaires des enseignants pour faciliter le travail en équipe disciplinaire, la coordination horizontale ainsi que la coordination verticale ;**
- continuer à préserver, lors des journées pédagogiques, des temps de rencontre centrés prioritairement sur un travail d'échanges (coordinations horizontale et verticale).

-) poursuivre la politique de l'école en matière de formation continuée des enseignants vers l'acquisition des savoir-faire professionnels individuels et collectifs axés sur la mise en œuvre des nouveaux programmes ;

-) continuer à mettre à la disposition des enseignants un maximum de ressources pédagogiques (livres, revues, outils pédagogiques, sites Internet, CD-Rom,...) pour faciliter leur appropriation des pratiques pédagogiques développant des séquences d'apprentissage fondées sur l'acquisition progressive de compétences.

-) accentuer la mise en place, au sein de chaque discipline des évaluations certificatives communes afin de s'assurer, lors du passage dans la classe supérieure, que tous les élèves aient été évalués de la même manière.

3.1.4 Poursuite du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Affirmation : Le recours aux technologies modernes de l'information et de la communication, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage, est devenu incontournable à tous les niveaux de l'enseignement secondaire.

Objectifs : -) maintenir le niveau actuel d'équipement informatique de nos établissements donnant accès à tous les élèves et tous les enseignants aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, tant pour les activités d'apprentissage en classe que pour les activités individuelles, et au moindre coût pour l'école ;
-) faciliter l'intégration de ces outils dans les démarches pédagogiques des professeurs ;
-) aider les autres établissements catholiques dans la conception et la mise en œuvre de leur propre réseau informatique ; partager les expériences pédagogiques menées en la matière.

Actions : -) procéder au remplacement progressif des ordinateurs les plus anciens de manière à maintenir un parc complètement opérationnel et moderne ;
-) continuer à promouvoir l'utilisation des logiciels libres et donc gratuits ;
-) poursuivre l'information des établissements scolaires sur l'intérêt de développer des réseaux informatiques qui permettent ou facilitent une gestion centralisée des données, des échanges souples de l'information, la gestion des bulletins, le suivi personnalisé des élèves, l'utilisation de valves électroniques et d'agendas réseaux, l'accès pour tous à l'Internet et au courrier électronique,... ;
-) poursuivre la formation de personnes ressources à la gestion de l'informatique scolaire et pallier ainsi l'inexistence de formations ciblées sur les besoins des écoles ;
-) poursuivre le développement de l'Intranet et promouvoir son utilisation en tant qu'outil de communication interne (cfr l'hebdo) ;
-) continuer à rechercher et mettre à la disposition des enseignants un maximum de ressources pédagogiques spécifiques à chacune des disciplines (logiciels, banques de données, encyclopédies sur CD-Rom, sites Internet intéressants,...) ;
-) continuer à rechercher et mettre à la disposition des élèves des logiciels de remédiation, de présentation de travaux soignés, des encyclopédies et toutes autres ressources documentaires utiles à leur formation et leur donner un accès plus aisé au local informatique ;
-) réactualisation de notre site internet.
-) Investissement dans l'achat de tableaux blancs interactifs et de tablettes graphiques.

3.1.5 Développement de démarches visant à guider l'élève dans la construction de son projet de vie scolaire et professionnelle

Affirmation : **Viser l'épanouissement, l'équilibre et le développement personnel du jeune constitue un objectif prioritaire de l'école chrétienne** ; lui faire découvrir et développer ses potentialités y contribue largement.

Objectifs : -) Renforcer les démarches d'information pour une orientation positive des élèves tout au long de leur parcours scolaire et, au terme de leur scolarité secondaire, pour leur choix d'études supérieures ou d'entrée dans la vie active.
-) Epauler le jeune dans la construction de son projet personnel.
-) Organiser, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret « Missions », une partie de la formation qualifiante dans le cadre de stages en entreprises.

- Actions** :
-) Avec l'aide du Centre P.M.S. , du centre de documentation du Collège et d'autres organismes spécialisés, renforcer les dispositifs actuellement en place pour communiquer aux élèves et à leurs parents une information complète sur les formations organisées aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés des Humanités générales, techniques et professionnelles, sur les formations en alternance ainsi que sur les études supérieures et universitaires.
 -) Pour aider les élèves à poser des choix responsables et conscients, favoriser leur mise en contact avec :
 - des intervenants externes spécialisés dans l'orientation des études, le développement du projet personnel, la recherche du sens de l'apprentissage, l' « allumage et l'entretien » de la motivation tels que le SIEP, COGNOSCO, le CIO de l'UCL et en participant à des salons de l'étudiant.
 - Intégrer dans le cours de français en 5^{ème}, dans la compétence argumentation, la justification de son choix afin de s'assurer qu'il soit construit.
 - **Permettre aux élèves du 1^{er} degré de rencontrer les élèves et les professeurs des cours techniques en activité et de découvrir des formations et des métiers. Cette démarche doit également favoriser l'orientation en 3^{ème}**
 - En 1^{ère} et en 5^{ème}, participation à des activités sur le « connais-toi toi-même », le bédéniv pour les 1^{ère}, le MBTI et le RIASEC pour les 5^{ème}.
 -) Planifier, avec les entreprises locales collaborantes :
 - trois semaines de stage pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} TQ « Agent(e) d'éducation », 6^{ème} TQ « Technicien(ne) de bureau » et « Technicien(ne) en comptabilité, ainsi que 7^{ème} P « Diesel-Hydraulique-Pneumatique » ;
 - deux semaines de stage pour les élèves de 6^{ème} P Mécanicien(ne) garagiste ;
 - une demi-journée par semaine pour les élèves de 5^{ème} P « Auxiliaire familial(e) et sanitaire » et une journée par semaine pour celles/ceux de 6^{ème}.
- Ces stages peuvent se dérouler en partie durant des congés scolaires, notamment durant le congé de Toussaint et/ou de Noël et/ou de Carnaval.
- En planifiant pour les 3P, des stages dans différentes filières dans lequel l'élève est partie prenante.

3.1.6 Promotion des activités culturelles, artistiques et sportives

Affirmation : Pour susciter le goût de la culture et de la créativité, la formation des élèves doit faire interférer des projets extrascolaires et des activités d'enseignement.

Objectifs : A travers des projets d'activités scolaires et extrascolaires décidés avec les élèves et organisés par des professeurs, éducateurs et/ou parents volontaires, leur permettre d'articuler les contenus proposés dans les cours et les compétences à développer avec l'observation et la mise en situation réelle en promouvant tout ce qui peut éveiller l'émotionnel dans la personne de l'adolescent.

Les frais inhérents aux diverses activités culturelles et sportives, aux déplacements y afférents ainsi que les frais de photocopies distribuées aux élèves, de prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage feront l'objet d'une estimation qui sera communiquée aux parents, ou à l'élève s'il est majeur, au début de l'année scolaire. Le calendrier de ces activités sera également remis en début d'année.

Actions : -) **Permettre aux élèves de collaborer à la mise sur pied, voire de prendre en charge des activités à caractère culturel ou artistique et les mener à leur terme en comptant et en investissant en partie sur des partenaires externes. Le mode de collaboration devra faire l'objet d'une future charte.**

-) Soutenir l'organisation de sorties, de voyages, d'activités culturelles qui s'intègrent dans des projets de classe.
-) **Etre attentif aux activités culturelles proposées dans l'environnement proche ou lointain (spectacles, concerts, cinéma, musées, expositions,...), centraliser les informations et sélectionner les activités en fonction des projets vécus, des savoirs à développer en veillant à une planification harmonieuse des activités d'enseignement et des activités culturelles extrascolaires.**
-) Afin d'assurer à chacun des chances égales d'insertion sociale, professionnelle et culturelle, l'école prévoit une caisse de solidarité pour couvrir, dans la mesure de ses possibilités, les frais inhérents à ces activités pour les élèves dont les familles éprouvent des difficultés matérielles avérées.

3.2 Projet d'actions éducatives

3.2.1 Apprentissage de la citoyenneté

Affirmation : Participer à la vie de l'établissement scolaire, dans tous ses aspects, fait partie de la formation d'un élève. Le dialogue et la communication de l'information entre toutes les parties de l'établissement constituent des éléments indispensables à la gestion participative. En s'investissant dans les cours, mais aussi dans les différentes activités qui leur sont proposées les élèves apprennent à penser et à développer un esprit critique pour aller au-delà des idées reçues, à prendre des responsabilités, à partager dans un esprit d'éveil à la citoyenneté qui s'exerce dans la liberté et la tolérance.

Dysfonctionnements observés :

-) Des problèmes de communication de l'information surviennent fréquemment entre toutes les parties de l'établissement. Les différents acteurs de la vie scolaire ne savent pas toujours quelles informations partager, à quel moment et par quels moyens il convient de les transmettre.
-) Il y a peu de lieu ou de temps de parole pour les élèves concernant la vie de l'établissement.
-) Les membres de la communauté éducative ne sont pas suffisamment impliqués dans le maintien en état, la propreté et l'embellissement de leur cadre de vie.

Objectifs :

-) Définir les informations indispensables :
 - à transmettre de manière ascendante (des membres de la communauté vers les directions) et descendante (de la direction vers les membres de la communauté) ;
 - à partager entre membres de l'équipe éducative et entre élèves.
-) **Mettre en place des lieux et réserver des temps formels et informels de parole, de négociation et de concertation entre tous les acteurs de la communauté éducative.**
-) **Mettre en place les Conseils de délégués des élèves avec pour visée principale le développement d'un langage commun par l'éveil au sens de la collectivité.**
-) Permettre aux élèves de participer à la mise sur pied des activités extrascolaires qui leur sont proposées et les inciter à s'impliquer davantage.
-) Mettre en place un plan d'action global visant le respect de l'environnement et les économies d'énergie au niveau local (l'école, ses bâtiments, ses espaces verts, ...) mais aussi à un niveau plus général (éco-gestion) pour maintenir notre label « Ecoles pour demain ».

- Actions :**
-) Organiser la communication des informations par rubriques et aménager de manière plus rationnelle les espaces nécessaires (valves de la salle des professeurs, panneaux à destination des élèves dans les différents bâtiments et dans la cour,...).
 -) Poursuivre le développement de la communication des informations, interne et externe : information hebdomadaire par le canal d'un courrier électronique individuel, actualisation plus fréquente du site internet,...
 -) Prévoir les moments où les directions sont disponibles aux enseignants et aux élèves.
 -) Sensibiliser les élèves au sens du « collectif », d'abord au niveau de la classe, ensuite au niveau de l'école et par extension, au niveau de l'ensemble de la société.(Trait d'Union, Action Damien, Hymne aux enfants, Iles de paix, Cap 48...)
 -) **Poursuivre dans l'amélioration du rôle de délégué d'élèves en continuant les formations de ces délégués à remplir un rôle de représentant d'un groupe et de négociateur constructif.**
 -) **Poursuivre les réunions de délégués à raison de six fois par année scolaire, pour faire le point sur la vie de l'école, transmettre le point de vue des élèves au Conseil de Participation et ainsi renforcer leur rôle.**
 -) Maintenir et encourager les activités extrascolaires organisées par l'équipe de la pastorale scolaire en veillant à impliquer davantage les élèves dans le choix et la mise en œuvre des activités proposées.
 -) Augmenter et renforcer les actions initiées par les professeurs d'éducation physique (Rhétotrophy) en vue de susciter chez nos élèves l'esprit de dépassement de soi, de volonté, de rigueur et de conscience d'appartenir à une école dynamique ;
 -) Augmenter et renforcer les actions initiées en vue d'une prise en charge collégiale de la propreté et de l'embellissement de notre cadre de vie.
 -) Mettre en œuvre les principes et les objectifs définis dans la charte d'éco-gestion établie dans le cadre du programme « Ecoles pour demain » de la Région Wallonne, en collaboration avec l'A.S.B.L. COREN, à savoir :
 - désigner un groupe de travail « éco-gestion » au sein de l'école et assurer sa permanence pour les trois prochaines années ;
 - réaliser des actions de sensibilisation et d'information des acteurs de l'école afin qu'ils participent activement à la politique d'éco-gestion reprise dans la charte ;
 - mettre en place une gestion responsable des déchets de nos établissements en promouvant le tri par l'utilisation de poubelles sélectives (papier, canettes, tétrapak, plastiques, déchets organiques,...) ;
 -) Réaliser annuellement un rapport d'éco-gestion et définir le programme environnemental pour l'année scolaire suivante.
 -) Développer un laboratoire d'étude des énergies renouvelables.
 -) Poursuivre dans la recherche et la mise en œuvre de procédés nouveaux utilisant des énergies renouvelables dans notre école en veillant à ce que ce projet intègre les compétences d'un grand nombre de sections.
 -) **Continuer à développer les synergies avec les partenaires de l'école pour tenir notre point Relais : (AMO, La Bulle, PSE, PMS...) dans le cadre de la cellule « Bien – Etre »**

3.2.2 Lutte contre les assuétudes

Affirmation : Les assuétudes (tabac, cannabis, alcool,...) concernent de plus en plus de jeunes et de plus en plus tôt. Le renversement de cette tendance ne pourra s'établir qu'en mettant sur pied une stratégie qui intégrera les actions de prévention primaire (ne pas commencer), de prévention secondaire (cesser de fumer ou de boire) et des aménagements au niveau de l'environnement physique (législations). Cette approche globale implique des actions conjointes de tous les intervenants dans l'éducation des

jeunes (parents, écoles, environnement socio-culturel, ...). A son niveau, l'école a certainement un rôle à jouer, même si ses moyens d'action sont limités.

Objectifs : Engager l'école dans un processus de prévention globale et de promotion de la santé visant le bien-être physique et mental de nos élèves dans leur milieu de vie scolaire en essayant d'y associer les parents et les intervenants locaux compétents en ces matières.

Actions :

-) Poursuivre la lutte contre les assuétudes en général (alcool, tabac, drogues, pilules, boissons euphorisantes ...) à l'école, sur le chemin de l'école et lors des activités organisées par l'école, à l'extérieur de l'école.

-) Informer les élèves et leurs parents sur la réglementation en vigueur concernant la consommation de substances illicites en insistant tout spécialement sur la stricte application du règlement d'ordre intérieur, sur la gravité des sanctions prévues par la loi en cas de consommation en présence de mineurs et de commerce en milieu scolaire.

-) En collaboration avec l'AMO et la médiation scolaire, poursuivre l'information et la conscientisation des élèves, par le biais d'animations par des spécialistes, de l'importance de cette problématique des assuétudes chez les jeunes aujourd'hui et du rôle essentiel de la prévention. Les parents sont associés à cette prise de conscience par le biais de conférences données par des gens spécialisés.

-) Le champ des assuétudes s'élargit que ce soit par une addiction aux PC ou aux GSM. Poursuivre l'information donnée aux élèves comme à leurs parents sur les risques encourus. (cfr médiation scolaire + computer crime unit de la police fédérale)

3.2.3 Promotion de la santé et du respect de l'environnement

Objectifs :

-) Eduquer à la santé
-) Faire adopter de bonnes pratiques et habitudes de consommation.
-) Sensibiliser la communauté au problème de son proche environnement.
-) Réduire sensiblement la quantité des déchets produits chaque jour dans l'école.
-) Privilégier le bien-être à l'école.

Actions :

-) Impliquer les élèves dans un projet de promotion de la santé et de sensibilisation à la protection de l'environnement.
-) **Optimaliser l'engouement pour notre écoboutique tenue et gérée par des élèves des sections professionnelles encadrés par une équipe de professeurs et d'éducateurs.**
-) Proposer la vente dans cette écoboutique de produits respectueux de la santé (sains et naturels), de l'éthique (favorisant le commerce équitable) et de l'environnement (limitant les déchets et favorisant le recyclage).
-) Dans le cadre de cours, réaliser avec les classes impliquées dans le projet « Écoboutique » des affiches et des folders pour des campagnes de sensibilisation de toute la communauté en matière nutritionnelle pour amener progressivement réflexion, changement d'attitudes ou de comportements et sensibiliser à une hygiène alimentaire.
-) Concevoir et proposer des ateliers sur le thème de l'alimentation (ex : petits déjeuners OXFAM).
-) Sensibiliser les élèves à une consommation locale et à la qualité des produits locaux.

3.2.4 Education à la vie affective et sexuelle

Objectifs : Tenter de prévenir les conséquences de carences familiales en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle.

Actions : -) Mettre en place, avec la participation d'intervenants spécialisés (PMS, PSE, Planning familial, des animations portant sur la connaissance de l'autre, la vie en couple, la contraception,...pour des classes de troisième année et pour répondre aux demandes ponctuelles.
-) **Mettre en œuvre le concept « Evras » au travers du point Relais.**

3.3 Projet d'actions pastorales

Affirmation : L'école est un lieu privilégié où l'on permet à tous de réfléchir à la dimension spirituelle de l'existence, mais aussi de vivre les valeurs de solidarité, de respect et d'amour du prochain.

Objectifs : -) Dans la liberté des consciences et des croyances, prendre en compte les grandes interrogations des femmes et des hommes d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi des adultes en devenir que sont nos élèves.
-) Faire vivre les valeurs inscrites dans notre projet éducatif en se référant au message de Jésus-Christ.

Actions : Se donner les moyens de dire Dieu aujourd'hui dans la religion chrétienne, tout en donnant aux élèves une ouverture sur les autres religions, en:

- proposant, à l'occasion de différents événements, une démarche de foi à travers les différentes célébrations catholiques (Noël, Pâques,...), les actions pastorales durant l'Avent et le Carême ;
- soutenant les actions et les manifestations de solidarité qui marquent l'amour du prochain organisées par l'équipe de la pastorale scolaire telles que :
 - récolte de vivres, vêtements ..., durant l'Avent, pour « Trait d'Union », une œuvre caritative paroissiale d'aide aux plus démunis ;
 - l'opération «Père Damien », en janvier, pour soutenir la fondation du même nom à éradiquer la lèpre de notre planète ;
 - l'opération « bol de riz », durant le Carême, pour des projets humanitaires dans le tiers-monde (Haïti, Niger, Burkina);
 - la marche en faveur du tiers-monde, au début du 3^{ème} trimestre, organisée avec le concours des élèves de rhétorique, pour aider un ancien élève du Collège, missionnaire au Rwanda, à restaurer un climat de confiance dans un pays marqué par les traces du génocide de 94 ;
 - en soutenant logistiquement l'association des Coccinelles.
- **continuant à organiser des retraites spirituelles et/ou à caractère social pour les élèves de 5^{ème} année afin de souder les groupes et de créer un espace de rencontre entre les diverses sensibilités des trois formes d'enseignement à l'entrée du 3^{ème} degré**
- **Sensibiliser les professeurs aux activités pastorales en veillant à la qualité du contenu.**

3.4 Aménagements physiques

Affirmation : L'école occupe le jeune pour une large part de la journée. Elle est un lieu de vie où s'organisent à la fois les activités d'apprentissage et d'acquisition de compétences, des activités éducatives et récréatives. Pour s'y épanouir, il doit y faire bon vivre.

Dysfonctionnements :

L'état des lieux a notamment fait ressortir l'inconfort dû à :

- **un manque d'espaces couverts (préaux),...**
- un manque de locaux favorisant le travail individuel,
- un manque d'espaces d'autonomie et de détente (rhéto),

Objectifs :

-) Offrir à tous les membres de la communauté un lieu où les conditions de travail et le déroulement des activités éducatives et de détente soient optimisés, un lieu de vie à la fois accueillant, sécurisé et fonctionnel où chacun pourra y développer au mieux l'ensemble de ses aptitudes, trouver son équilibre propre et s'épanouir.
-) Offrir davantage de confort à tous afin d'améliorer l'accueil et d'influer positivement sur le climat relationnel général de l'école.

Actions :

-) **Augmenter la surface des espaces couverts par la construction d'un préau supplémentaire orienté de manière à protéger des intempéries.**
-) **Réaliser l'étude d'implantation, préparer un dossier pour la construction d'un bâtiment « social » (nouvelles toilettes, espaces de détente, espace couvert,...) avec l'aide du Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées et planifier sa construction.**
-) Promouvoir et participer à l'élaboration d'un plan de déplacement scolaire afin de faciliter et de sécuriser l'accès à notre établissement en :
 - définissant les axes prioritaires pour les actions à mener en terme de mobilité
 - **sensibilisant à nouveau les pouvoirs locaux à la nécessité d'une politique responsable en cette matière**
 - promouvant le covoiturage.
-) **Réaménager l'ensemble des toilettes pour les élèves.**